

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES

Nombre de membres du Comité

En exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 3

Qui ont pris part

à la délibération : 11

SEANCE du 01 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de juillet, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Monsieur Gilles VINCENT, Maire, Président de la Caisse des Ecoles.

Étaient présents : M. Gilles VINCENT - Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOUARD - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Christelle ROBINET- Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

Absents excusés : Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Aurélia TROIA

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2020

Monsieur le Président expose aux membres du Comité que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

La subvention communale pourrait s'établir à la somme de 23 350 €.

Aussi, le Budget Principal de la Caisse des Ecoles pourrait présenter une section de fonctionnement de 27 472.04 € afin de prendre en charge :

- les dépenses de fournitures scolaires,
- la documentation,
- les projets pédagogiques (voir tableau ci-dessous) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300936-20200701-2020-07-01D03a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Gilles VINCENT, Président

PROJETS ENSEIGNANTS 2019/2020

INSTITUTEURS	CLASSES	N°	PROJETS	MONTANT
MATERNELLE LOUIS CLEMENT				
Mme ALLAINMAT	PS	1	Spectacle musical "L'épopée d'un pois"	125,00 €
Mme PERRIER	MS/GS	2	Musée de la Marine à Toulon - Atelier "Le Sac du Moussaillon"	62,50 €
Mme SCUSSEL	MS/GS	3	Découverte du patrimoine naturel de l'île des Embiez et de son institut océanographique	233,00 €
SOUS TOTAL				420,50 €
ELEMENTAIRE LOUIS CLEMENT				
Mme MORNET	Toutes les classes (7)	/	NEANT	NEANT
SOUS TOTAL				0,00 €
TOTAL GROUPE SCOLAIRE LOUIS CLEMENT				420,50 €
MATERNELLE OREE DU BOIS				
Mme LAINE	Toutes les classes (2)	4	Visite de l'île des Embiez pour 42 élèves et 10 adultes 402 € traversée en bateau - 312 € visite petit train - 104 € entrée aquarium)	818,00 €
SOUS TOTAL				818,00 €
ELEMENTAIRE de l'OREE DU BOIS				
Mme DELATTE	Toutes les classes (4)	5	Initiation aux arts du cirque (Chapiteau des Sablottes)	960,00 €
SOUS TOTAL				960,00 €
TOTAL GROUPE SCOLAIRE OREE DU BOIS				1 778,00 €
TOTAL				2 198,50 €

Telles sont les orientations proposées pour le budget 2020 de la Caisse des Ecoles,

Monsieur le Président demande à Mesdames et Messieurs les membres du comité de la Caisse des Ecoles, à travers un vote, de **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Président ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire.

DECIDE à l'UNANIMITE

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2020.

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300936-20200701-2020-07-01D03a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Gilles VINCENT, Président